

# Feuille Officielle

## DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

PARAISANT LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE.

**PRIX DES ANNONCES :**

UNE A SIX LIGNES . . . . . 3 FRANCS.  
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS . . . 0 FR. 40 GENT.  
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

NUMÉRO 30.

JEUDI 25 JUILLET 1867.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

UN AN . . . . . 15 FRANCS.  
SIX MOIS . . . . . 8 »  
TROIS MOIS . . . . . 4 »  
UN NUMÉRO . . . . . 0 FR. 50 GENT.

### PARTIE OFFICIELLE

DÉCISION portant nomination de la commission chargée de régler les conditions et de décerner les prix des courses d'embarcations annoncées pour la Fête nationale du 15 août 1867.

Nous, Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 13 juillet courant, fixant le programme pour la célébration de la Fête nationale du 15 août 1867, en ce qui concerne les courses d'embarcations dans le port de Saint-Pierre ;

Attendu qu'il y a lieu de déterminer la somme à accorder, pour l'achat des prix à distribuer, et de désigner les membres de la Commission qui sera chargée de régler les conditions et de décerner les prix de ces courses ;

DÉCIDIENS :

Art. 1<sup>er</sup> Une Commission composée de :  
MM. Le Commissaire de l'Inscription maritime, Président,  
Le Capitaine du Stationnaire,  
Le Capitaine de Port,  
Paturel, Capitaine au long cours,  
Coste, (Léonie), négociant-armateur,  
Augier de Maintenon, écrivain de marine,

est chargée de régler les conditions et de décerner les prix des courses d'embarcations qui auront lieu à Saint-Pierre, le 15 août prochain.

Art. 2. Une somme de huit cents francs, à prélever sur les fonds du Service Local, sera

mise à la disposition de la Commission, pour l'achat des prix à distribuer à cette occasion.

Art. 3. Les conditions de détail spéciales aux régates dont il s'agit, seront arrêtées par les soins de la Commission.

Art. 4. L'ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée partout où besoin sera.

Saint-Pierre, le 15 juillet 1867.

V. CRENN.

DÉCISION portant nomination de la commission chargée de régler les conditions et de décerner les prix du tir au fusil annoncé pour la fête nationale du 15 août 1867.

Nous, Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 13 juillet courant, fixant le programme pour la célébration de la Fête nationale du 15 août 1867, en ce qui a trait à l'organisation du tir au fusil ;

Attendu qu'il y a lieu de déterminer la somme à accorder, pour l'achat des prix à distribuer, et de désigner les membres de la Commission qui sera chargée de régler les conditions et de décerner les prix de ce tir ;

DÉCIDIENS :

Article 1<sup>er</sup>. Une Commission composée de :  
MM. Brullé, lieutenant d'infanterie de Marine, Président,  
Clinton (Henry),  
Folquet (Eugène),  
Birose (Raymond),

MM. Frappaz (Théodore), commis de Marine,  
Astruc, maréchal des logis d'artillerie

de la marine, est chargée de régler les conditions et de décerner les prix du tir au fusil qui doit être organisé à Saint-Pierre, à l'occasion de la Fête nationale du 15 août, pour le dimanche, 18 dudit.

Art. 2. Une somme de cinq cents francs, à prélever sur les fonds du Service Local, sera mise à la disposition de la Commission, pour l'achat des prix dont il s'agit.

Art. 3. Les conditions de détail spéciales au tir en question, seront celles adoptées pour les années précédentes, sauf les modifications que la commission jugera utile d'y introduire.

Art. 4. L'ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée partout où besoin sera.

Saint-Pierre, le 15 juillet 1867.

V. CRENN.

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### POSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale *Stella-Maris*, venant de Sydney, a mouillé dans le port de Saint-Pierre, le 23 juillet, à 5 heures du soir.

Elle a apporté la correspondance d'Europe et des Etats-Unis d'Amérique, du 6 juillet 1867.

### FEUILLETON.

#### DEUX AMOURS MATERNELS<sup>(1)</sup>

(ROMAN INÉDIT).

Maintenant que nous connaissons l'extérieur et l'intérieur du château d'Eglemont, ceux qui l'habitent (nous sommes, on ne l'a pas oublié, en 1834), il convient de retracer les faits, antérieurs à cette époque, qui peuvent intéresser les personnages que nous venons de mettre en scène.

Aussi bien, nous avons eu occasion de parler de la profonde douleur empreinte sur le visage de la comtesse; nous avons dit qu'une tristesse non moins grande assombrissait et avait altéré la physionomie si intéressante de Madeleine. Le lecteur bienveillant, qui nous a

fait l'honneur de nous suivre jusqu'ici, doit, nous le supposons du moins, être impatient de connaître la cause de cette tristesse qui s'étendait également à la maîtresse et à la servante. Les malheurs de son maître peuvent momentanément affecter un serviteur fidèle, mais la douleur d'autrui ne laisse que des traces fugitives dans l'esprit du prochain le plus dévoué. Cette réflexion, lecteur, doit vous conduire à penser qu'un malheur semblable ou du moins également sensible, avait jadis frappé ces deux femmes, la comtesse et Madeleine. S'il en est ainsi votre sagacité ordinaire ne vous a point fait défaut, comme vous allez pouvoir vous en assurer.

#### CHAPITRE II.

##### LA FAMILLE D'HAUTEVILLE.

En 1789, la branche principale de la maison d'Hauteville, la seule qui en conservât le nom et les prérogatives presque toutes tombées alors en désuétude, ne se composait que d'un seul membre. C'était le comte René d'Hauteville, marié depuis quelques années et père d'un jeune enfant né l'année précédente.

Le comte possédait en terres une fortune patrimoniale considérable. Les premiers troubles amenés par notre grande révolution, lui parurent, comme à beaucoup d'autres personnes à courtes vues, le résultat, sans grande

gravité, de mécontentements passagers. Mais bientôt ces troubles, cette agitation devinrent plus considérables. Le roi lui-même parut abandonner la cause des nobles, beaucoup plus préoccupés, du moins en ce qui concernait le plus grand nombre d'entre eux, de sauvegarder leurs priviléges, que de coopérer, avec le chef de l'Etat, aux mesures indispensables pour rétablir dans le royaume, s'il en était temps encore, le calme et la tranquillité.

Le comte d'Hauteville, qui n'envisageait pas les choses à ce point de vue, crut en émigrant, ainsi que beaucoup d'autres, ramener la nation à ce qu'il appelait de meilleurs sentiments. Il partit sans prendre aucune précautions, sans aliéner tout ou partie de ses immeubles; il partit avec une somme d'argent assez considérable, produisit des économies de son père décédé depuis peu. Il croyait se rendre à un exil volontaire de quelques mois, d'un an au plus. Il y passa dix années et mourut au bout de ce laps de temps sans avoir revu sa patrie.

C'était l'Angleterre qu'il avait choisi, pour lieu de refuge. D'abord il avait habité Londres; mais, au bout de deux années, les dépenses considérables nécessitées par son séjour dans cette grande ville, en ébréchant sensiblement sa réserve métallique, le décidèrent à se réfugier à la campagne. Cette détermination prudente que la gravité croissante des orages révolutionnaires rendait chaque jour plus nécessaire, prolongea ses ressources d'une manière notable.

Cette goëlette repartira pour Sydney, avec la correspondance de la colonie pour les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe, le jeudi 25 juillet 1867.

Le sac aux lettres sera levé à 6 heures du soir le même jour.

A partir du 1<sup>er</sup> août prochain, la Bibliothèque du Gouvernement sera ouverte au public tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

#### TRIBUNAL DE COMMERCE DU HAVRE.

*Audience du 21 mai.*

Présidence de M. RAVOT.

*Assurance sur facultés. — Avaries. — Buée de la cale. — Fortune de mer. — Vice protre. — Assureurs non responsables.*

Les avaries occasionnées aux marchandises assurées par la buée de la cale du navire ne peuvent être mises à la charge des assureurs, lorsque la formation de la buée ne peut être attribuée à aucune fortune de mer, que le navire n'a pas fait eau et n'a éprouvé aucun accident extraordinaire, et que la formation de la buée, en définitive, a pour cause l'humidité même d'une partie du chargement.

Ainsi jugé par le tribunal dans les termes suivants :

» Attendu que, par exploit du 27 août dernier, Nestor Albert a assigné la *Compagnie nouvelle d'assurances maritime du Havre* et la *Compagnie la Centrale* en paiement du prorata dû par chacune d'elles dans la perte éprouvée par 148 cuirs secs ayant subi des avaries particulières, dans sa traversée de Tuspan au Havre, sur le navire *Potosi*.

» Attendu que les Compagnies défenderesses repoussant l'action qui leur est intentée, en ce basant sur ce que le demandeur ne prouve pas que la perte dont il poursuit la réparation soit due à l'une des causes qui sont aux risques des assurés.

» Attendu que les assureurs sont responsables de toutes les avaries éprouvées par les marchandises pendant la durée des risques, mais à la condition expresse que ces avaries soient évidemment le résultat de fortunes de mer.

» Attendu, dans l'espèce, que le procès-verbal d'arrimage rédigé par le capitaine expert chargé de surveiller le déchargement du *Potosi* constate, que les 143 cuirs objet du procès étaient bien arrimés, et que les ava-

ries dont ils sont atteints proviennent d'une forte buée qui s'est condensée dans le pont et est retombée en larges gouttes sur ces marchandises ;

» Que la formation de la buée peut être attribuée à une fortune de mer ; qu'en effet le rapport déposé au greffe par le capitaine du *Potosi* indique que son voyage s'est effectué sans accidents extraordinaires et que le navire n'a pas fait d'eau ;

» Qu'il faut donc attribuer la formation de la buée, cause des avaries, à la nature des marchandises formant la majeure partie du chargement du *Potosi*, marchandises qui renferment presque toujours en elles-mêmes un principe d'humidité que la chaleur de la cale tend à développer ;

» Par ces motifs :

» Le tribunal juge Nestor Albert mal fondé dans son action, l'en déboute et le condamne aux dépens. »

Plaideurs : M<sup>e</sup> Guerrand, pour M. Nestor Albert et M<sup>e</sup> Peulevey, pour les assureurs.

#### FAIT DIVERS

##### STATISTIQUE GÉNÉRALE DES NAUFRAGES.

Nous avons souvent entretenu nos lecteurs des études concernant le nombre, la nature et les causes des naufrages. Lorsqu'on cherche un remède, la première chose à faire est en effet, de constater et de définir le mal. Toutefois ces études ont eu jusqu'ici un caractère de spécialité qu'il importe de ne pas perdre de vue. En Angleterre le *Board of Trade*, en Allemagne la Société de Sauvetage, ont enregistré les sinistres survenus sur les côtes respectives de ces pays; nous avons fait un travail analogue pour les côtes de France. Ces recherches avaient un but particulier, celui de marquer les points sur lesquels les engins de secours devaient être placés. Mais jamais on n'avait dressé un tableau général des sinistres survenus en mer, et pourtant un document de cette nature devait être d'un grand intérêt pour les personnes qui s'occupent des questions de sauvetage en général. En chiffrant, chaque année, le nombre des navires sombrés en mer, incendiés, échoués, on peut se rendre compte plus exactement de l'utilité de tels ou tels engins ou appareils. Les administrateurs du *Lloyd* anglais et du *Bureau Véritas* possèdent seuls les éléments d'une étude de cette nature; l'une et l'autre l'on entrepose pour l'année 1866. Le travail publié par le *Lloyd* anglais est le plus complet et nous allons en résumer les chiffres.

Ils comprennent seulement les navires assurés, et sont conséquemment fort au-dessous de la réalité; les données qui en résultent n'en sont pas moins très-précieuses.

Le nombre des sinistres enregistrés en 1866, est de 11,711, portant sur 10,627 navires à voiles et 1,084 steamers.

Les causes des sinistres se décomposent de la manière suivante :

	TOTAL	VOILIERS	STEAMERS
Navires supposés perdus, corps et biens.	98	95	3
— abandonnés.	341	337	4
— abordés.	1.958	1.614	344
— sombrés sans abordage.	530	497	33
— échoués.	3.381	3.080	301
— pris par l'ennemi.	36	33	3
— pris par des pirates.	18	18	
— incendiés.	173	143	30
— dématés ou désembrés.	272	264	8
— mal arrimés.	333	313	20
Voie d'eau.	1.197	1.171	26
Pertes d'ancres ou rupture de chaînes.	743	726	17
Avaries dans la machine.	194		194
Mutinerie de l'équipage.	349	324	25
Avaries dans la voilure.	2.048	1.973	75
Navires engagés.	40	39	1

Les pertes d'hommes résultant de ces sinistres atteignent le chiffre de 2,644.

2,234 navires ont été totalement perdus.

Nous devons, en terminant ce résumé, féliciter les auteurs du travail qui nous en ont fourni les éléments, et les encourager, au nom des intérêts de l'humanité, à poursuivre leurs études.

*Annales du Sauvetage maritime.*

##### UN BALEINIER DANS LES GLACES.

*Emouvants détails :*

Les journaux écossais racontent les aventures et les souffrances inouïes de l'équipage du baleinier *Diana*, de Hull, retenu pendant six mois dans les glaces du détroit de Davis, et entré, il y a quelques jours, dans le port de Limerick. La *Diana* était partie de Hull en mai 1866, avec un équipage de cinquante hommes, forts et robustes. A son arrivée en Irlande, cinq d'entre eux seulement pouvaient travailler. D'autres étaient morts à bord, et quelques survivants se soutenaient à peine, faute de nourriture.

» C'est le 3 septembre que le navire se trouva pris dans les glaces. Le capitaine Graville réduisit l'équipage à la plus petite ration. Mais ce ne fut pas seulement les provisions de bouche qui menaçaient de manquer, on s'a-

Pendant ces dix longues années, un seul événement, la mort de la comtesse, vint rompre bien douloureusement la monotone existence de l'exilé. En vain la jeunesse de son fils toute pleine des promesses les plus brillantes, cherchait-elle constamment à le rattacher à l'existence, les qualités aimables du jeune Jules, en rappelant à son père celle qui lui avait laissé ce tendre gage de l'amour le plus pur, ne faisaient que raviver ses regrets de l'avoir perdue.

Bref, le comte était inconsolable de la mort de sa femme, circonstance moins rare que ne le prétendent quelques-uns, et cette douleur inguérissable abrégea sensiblement ses jours. Il mourut vers 1800, alors que l'horizon politique notamment éclairci lui permettait d'entrevoir le moment où il lui serait possible de rentrer en France. Jules d'Hauteville se trouva ainsi, à douze ans, orphelin, exilé et presque sans ressources.

Heureusement, avant de mourir, le comte d'Hauteville avait confié son fils aux soins d'un ami, d'un parent qu'il avait trouvé dans l'exil. C'était une rencontre qui n'avait rien d'extraordinaire à cette époque. Elle devait avoir sur l'avenir du jeune comte une influence décisive.

M. de Villard (c'était le nom du parent de M. d'Hauteville), habitait, avant la révolution, un petit château situé à une dizaine de lieues d'Egmont. Il ne possédait alors qu'une très-modeste aisance, car il descendait d'une branche cadette de la maison d'Hauteville, et les

fiefs de cette antique famille étaient restés, selon l'usage, entre les mains de la branche ainée. M. de Villard était ce qu'eurent les courtisans appelaient dédaigneusement, à cette époque, un gentilhomme campagnard. Il avait trente ans et était récemment marié, lorsqu'éclata la révolution. C'était un homme intelligent, adroit aux exercices du corps, actif, propre, en un mot, à remplir une carrière utile et lucrative, quelle que fut celle qu'il eût embrassée; mais, retenu par le préjugé encore dominant au temps dont nous parlons, qui ne permettait pas aux nobles, même les plus pauvres, de travailler pour améliorer leur situation, sous peine de déroger et d'être considérés pour ainsi dire comme des parias par la caste de la noblesse, M. de Villard vivait dans un état voisin de l'indigence, sentant fort bien le ridicule d'un préjugé dont il n'osait pas s'affranchir par une foule de raisons accessoires, et acceptant avec philosophie une oisiveté qui lui pesait.

Il comprit mieux que M. d'Hauteville, auquel il avait fait quelques visites de politesse, lorsque ce dernier venait pendant l'été habiter le château d'Egmont, la gravité du mouvement révolutionnaire, et, avec une sage prévoyance, il réalisa, de la manière la plus avantageuse, son très-minime avoir. Puis, lorsqu'il s'aperçut que sa vie et celle des siens n'était plus en sûreté, il se décida, lui aussi, à prendre le chemin de l'exil, emportant avec lui toute sa fortune.

Arrivé à Londres, au lieu de faire comme la plupart des émigrés qui consommaient follement les ressources qu'ils avaient emportées avec eux, pensant bientôt retourner en France et ne considérant alors leur émigration que comme un voyage de courte durée qu'il ne tenait qu'à eux de rendre agréable, M. de Villard s'installa, le plus modestement qu'il fut possible, dans cette grande ville. Puis, au bout de quelques mois, sa jeune femme venant de lui donner une fille et les probabilités d'un long exil grandissant chaque jour, mû par ce double stimulant, il résolut de chercher un moyen d'accroître et de prolonger ses modestes ressources et de ne pas attendre qu'elles fussent épuisées pour les remplacer. Il comprenait et savait, en effet, que le premier pas est presque toujours le plus difficile à franchir; que l'homme qui n'a rien a généralement plus de peine à amasser mille francs, que le possesseur de cette somme à en gagner cent mille.

Il s'occupa donc avec ardeur (le préjugé dont nous avons parlé n'étant plus de mise dans l'exil) à s'initier aux habitudes commerciales. Il était intelligent et laborieux: cela lui fut facile. Il s'abacha avec diverses maisons de commerce, parla d'association, fut écouté, et après divers tâtonnements qui durèrent une année environ, il se trouva un beau jour l'associé encore modeste d'une maison assez importante. Nous ne ferons point l'histoire des progrès de sa fortune; elle grandit comme





DÉCÈS.

17 juillet. — Marty (Adelina-Joséphine), 2 ans.  
20 juillet. — Guions (François-Toussaint), capitaine, 47 ans.  
22 juillet. — Allains (Henri-Charles), gendarme, 42 ans.  
23 juillet. — Miremont (Joséphine), 3 ans. — Richard (Rosalie), 7 ans.

**Mouvements du Port.**

ARRIVAGES.

BATIMENTS DU COMMERCE.

Navires étrangers :

18 juillet. — Goëlette *Sirène*, capitaine, Rouxel, venant de Saint-Malo, chargée de farine et de diverses marchandises.

20 juillet. — goëlette *Cérès*, capitaine Fleury, venant de Sétral, chargée de sel. — trois-mâts *Victor*, capitaine Durel, venant de Saint-Martin, chargé de sel.

21 juillet. — *Augustine-Marie*, capitaine Châtellier, venant de la Rochelle chargée de sel.

22 juillet. — trois-mâts *Victor-et-Eugène*, capitaine Aubert, venant de Saint-Martin, chargé de sel et de diverses marchandises.

Navires étrangers :

21 juillet. — Goëlette *Royal-Arche*, capitaine Brown, venant de Miramichi, chargée de bois de construction. — *Ticler*, cap. Donald, ven. de l'île du Prince-Edouard, chargée de bestiaux. — *Marie*, capitaine Boudrat, venant du cap Breton, chargée de bestiaux.

Navires métropolitains et goëlettes locales venant des bancs de pêche.

14 juillet. — goëlette *Pêcheur*, patron Raval, 6,500 mörues; — *Joséphine*, patron Gilbert, 41,000 mörues; — *Rusée*, patron Lelouette, 4,000 mörues; — *Eugénie-Marie*, patron Chapdelaine, 1,500 mörues; — *Volant*, patron Lemaitre, 1,000 mörues; — *Ticino*, patron Neveu, 18,000 mörues; — *Deux-Frères*, patron Dagorne, 10,000 mörues; — *Hopeful*, patron Noury, 15,000 mörues.

16 juillet. — *Vengeur*, patron D'Elis, 3,000 mörues; — *Clémence*, patron Goméry, 19,000 mörues; — *brick Alma*, capitaine Duboc, 6,000 mörues; — goëlette *Spray*, patron Prieur, 18,000 mörues; — *Sensitive*, patron Lecœur, 16,000 mörues; — *Sophie*, patron Chappet, 13,000 mörues; — *Eugénie*, patron Jacquachoury, 20,000 mörues; — *brick Nive*, capitaine Guesnon, 20,000 mörues; — goëlette *Hirondelle*, patron Richard, 3,000 mörues; — *Anna-Adèle*, patron Chourito, 17,000 mörues; — *Vague*, patron Lemaire, 25,000 mörues; — *Charles-Henry*, patron Lechaudelair, 22,000 mörues.

19 juillet. — goëlette *Comète*, patron Lessard, 5,000 mörues; — *Espoir*, patron Silhouette, 21,000 mörues; — *Dorade*, patron Girard, 20,000 mörues; — *Pigeon*, patron Goron, 3,500 mörues; — *Frère-el-*

*Saur*, patron Guignard, 5,400 mörues; — trois-mâts *Joseph-Legal*, capitaine Blondel, 19,000 mörues; — *Martine-et-Armande*, capitaine Déhilotte, 10,000 mörues.

20 juillet. — goëlette *Napoléon IV*, patron Hubert, 10,000 mörues; — *Malouine*, patron Marquer, 13,000 mörues; — *Gagne-Petit*, patron Périgault, 7,000 mörues; — *Sealark*, patron Gautier, 8,000 mörues; — *Catelina*, patron Visel, 6,000 mörues; — *Perle*, patron Andrieux 22,000 mörues; — *Augustine*, patron Lessard, 3,000 mörues; — *Charles*, patron Sachet, 15,000 mörues.

21 juillet. — *Espiègle*, patron Vigneaux, 8,000 mörues; — *Eugénie-Marie*, patron Raoul, 18,000 mörues; — *Rigolette*, patron Quevert 12,000 mörues; — *Marie*, patron Lafond 12,000 mörues.

22 juillet. — goëlette *Jessie*, patron Dauvet, 4,200 mörues; — *brick Louis-Gilles*, capitaine Marquer, 22,000 mörues; — trois-mâts *Magellan*, capitaine Galiard, 30,000 mörues.

DÉPARTS.

Navires métropolitains et étrangers partis pour diverses destinations :

16 juillet. — Trois-mâts *Armorique*, capitaine Turbé, allant au cap Haïtien; — *Beautemps-Beaupré*, capitaine Bernard, allant au cap Haïtien.

17 juillet. — *Brick Qui Qu'engrogne*, capitaine Brindejone, allant à Bordeaux.

23 juillet. — Trois-mâts *Industrie*, capitaine Olivier, allant à la Guadeloupe.

Allant sur les Bancs de pêche:

Navires métropolitains.

18 juillet. — Trois-mâts *Alma*, capitaine Due.

19 juillet. — *Brick Nive*, capitaine Guénon.

22 juillet. — Trois-mâts *Joseph-Legal*, capitaine Blondel; — goëlette *Rigolette*, capitaine Quevert;

23 juillet. — *Brick Louis-Gilles*, capitaine Marquet; — lougre *Béranger*, capitaine Burel; — trois-mâts *Magellan*, capitaine Galiard.

Goëlettes locales :

16 juillet. — *Industrie*, patron Le Lorieux; — *Rusée*, patron Lelouette; — *Rainbow*, patron Gilbert; — *Reine-des-Anges*, patron Bruère; — *Pêcheur*, patron Raval; — *Mars*, patron Leblanc.

17 juillet. — *Clémence*, patron Goméry; — *Maria*, patron Campion; — *Vengeur*, patron Delisle; — *Hopeful*, patron Noury.

18 juillet. — *Ticino*, patron Neveu; — *Marie-Emilie*, patron Pernier; — *Spray*, patron Prieur.

19 juillet. — *Eugénie*, patron Jacquachoury; — *Sirène*, patron Cormier.

20 juillet. — *Vague*, patron Lemaire; — *Dorade*, patron Girard; — *Marie n° 7*, patron Lafond; — *Comète*, patron Lessard; — *Pigeon*, patron Goron.

22 juillet. — *Charles*, patron Sachet; — *Catalina*, patron Visel; — *Espiègle*, patron Vigneaux; — *Magenta*, patron Cruchon; — *Frère-ès-Sœurs*, patron Guignard; — *Sea-Lark*, patron Gautier; — *Augustine*, patron Lessard; — *Charles-Henry*, patron Lechaudelair; — *Décidée*, patron Artur.

**ANNONCES.**

Etude de M<sup>e</sup> C. SALOMON,  
Notaire à Saint-Pierre (Terre-Neuve).

**VENTE SUR LICITATION  
ENTRE MAJEURS  
AVEC ADMISSION D'ÉTRANGERS.**

Le lundi 30 septembre 1867, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère du notaire de la colonie, il sera procédé à la vente publique et aux enchères d'un immeuble consistant en

**UNE VASTE ET BELLE MAISON**

appartenant par indivis à MM. Mignot, Guilbert et C<sup>ie</sup>. Cette maison sise à Saint-Pierre, à l'angle des rues de Sèze et Jacques-Cartier, consiste: en un rez-de-chaussée avec grands magasins, jardin et cour donnant sur la place publique; 1<sup>er</sup> étage avec plusieurs appartements et d'autres magasins; magasins aussi au fond de la cour.

Mise à prix. . . . . 20,000 fr.

Pour tous renseignements concernant la vente ou pour traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication, s'adresser à M<sup>e</sup> Salomon, notaire, chargée de la vente et dépositaire du cahier des charges, ou à MM. Mignot et Guilbert, négociants, habitant ladite maison.

Saint-Pierre, le 3 juillet 1867.  
Le Notaire,  
C. SALOMON.

3-3

**A VENDRE**  
DE GRÉ A GRÉ

L'habitation de pêche de la Pointe-aux-Canons composée d'une Maison d'habitation, Magasin, Coquerie au banc de Galet, Graves; environ 4,755<sup>m</sup>.

Cette propriété a été occupée pendant plusieurs années par la maison Mahé, Lemuet et C<sup>ie</sup> de Morlaix.

S'adresser à M. R. Birosse, commerçant, représentant à St-Pierre, de M. Lahirigoyen, propriétaire, domicilié à Bayonne.

**PRÈT A PRENDRE CHARGE**

Brick-goëlette *Victor*, cap. Durel, pour la France, les Etats-Unis ou tout autre destination.

S'adresser au Capitaine ou à MM. Fréchon frères, lesquels ont à vendre son chargement de sel en totalité ou en partie.

**OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES**

Faites à l'Hôpital de Saint-Pierre, du 1<sup>er</sup> au 30 Juin 1867.

DATES.	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE.		DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU GIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.	maximum.	minimum.				
1	756	754	6 5	5 0	7 0	3 5	S-E.	Jolie brise.	Très-nuageux.	—
2	756	757	9 0	13 5	14 0	4 5	N. N-O.	Petite brise.	Peu nuageux.	—
3	761	762	12 0	12 0	12 0	10 0	S-O.	id.	Nuageux.	—
4	757	758	10 5	9 8	11 0	9 0	S-O.	id.	Entièrement couvert.	—
5	753	754	8 5	10 5	11 0	7 0	O.	Jolie brise.	Peu nuageux.	—
6	755	756	9 8	10 5	11 0	8 0	N-O.	Petite brise.	idem.	—
7	754	751	11 0	10 0	12 0	7 0	O.	Jolie brise.	idem.	—
8	761	763	9 5	10 0	11 0	6 5	N. N-O.	id.	idem.	—
9	761	761	10 0	12 0	13 0	8 0	N-O.	id.	Nuageux.	—
10	763	763	8 0	10 0	11 0	4 5	N-E. E.	Faible brise.	idem.	—
11	765	766	8 5	10 0	12 0	5 8	N-E. N-O.	id.	idem.	—
12	763	761	10 0	13 0	13 5	8 5	O. S-O.	Petite brise.	Peu nuageux.	—
13	758	756	12 0	10 5	12 5	9 5	S. O.	id.	Nuageux.	—
14	755	758	12 0	13 5	14 5	7 5	N-O.	id.	Très-nuageux.	Brume dans l'après-midi.
15	764	765	11 0	13 0	13 0	9 8	N-O.	id.	Peu nuageux.	—
16	762	759	9 5	10 5	11 0	9 0	N-O.	id.	idem.	—
17	762	765	10 0	11 5	14 5	8 0	S-O.	id.	Entièrement couvert.	Pluie et brume toute la journée.
18	770	768	10 0	11 0	11 0	10 0	N-O. N-E.	Bonne brise.	Peu nuageux.	—
19	762	760	13 5	13 5	14 0	9 8	S-O. S.	Jolie brise.	Idem.	—
20	763	765	14 0	15 0	15 0	8 5	S-O.	Petite brise.	Entièrement couvert.	Pluie et brume toute la journée.
21	768	767	13 8	16 0	16 0	11 0	N-O.	id.	Peu nuageux.	—
22	765	765	13 5	12 0	14 0	8 5	S-E. S-O.			